

A2P

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 43 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : FRANCHEVILLE (69340) 1 BIS CHEMIN DU TOREY

504 733 684 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

Pour copie certifiée conforme

La gérance

Fabrice PONCET

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Fabrice
PONCET (+33630460621)
Date : 04/06/2025 14:06:36
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 759378

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire de la plateforme Connective Nitro, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA conforme aux normes RGS et eIDAS.

Désignation de l'entreprise : A2P SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 01 B CHEMIN DU TOREY		69340 FRANCHEVILLE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 5 0 4 7 3 3 6 8 4 0 0 0 2 2		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	25 440
	Fonds commercial (I) AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	2 391
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	192 584
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	303 512
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	101 621
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
Autres participations CU	CV	3 060	
Créances rattachées à des participations BB	BC	8 440	
Autres titres immobilisés BD	BE	132 443	
Prêts BF	BG		
Autres immobilisations financières* BH	BI	13 785	
TOTAL (II) BJ		BK	637 048
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	45 215
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	61 743
	Marchandises BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	355 409
	Autres créances (3) BZ	CA	62 541
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	170 000
Disponibilités CF	CG	119 962	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	15 532	
TOTAL (III) CJ		CK	830 402
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 784 500
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :
			Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A2P SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 43 000)	DA	43 000	43 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 300	4 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	384 940	281 983
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	98 874	107 257
	Subventions d'investissement	DJ	791	999
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	531 905	437 539
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	90 254	142 602
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	29 267	37 080
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	174 601	314 639
	Dettes fiscales et sociales	DY	139 030	158 028
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 446	34 579
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	172 949	156 909
	TOTAL (IV)	EC	615 546	843 837
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 147 451	1 281 376
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	553 504	751 776
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 147 451.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 626 192.28 Euros et dégageant un bénéfice de 98 874.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	31 530		18 990
Installations générales agencements aménagements des constructions	231 542		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	396 990		2 434
Matériel de transport	84 117		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 163		2 981
TOTAL	737 812		5 415
Autres participations	19 000		
Autres titres immobilisés	72 443		60 000
Prêts, autres immobilisations financières	13 785		
TOTAL	105 228		60 000
TOTAL GENERAL	874 570		84 405

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		4 333	46 186	46 186
Installations générales agencements aménagements constr.			231 542	231 542
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			399 424	399 424
Matériel de transport			84 117	84 117
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		545	27 599	27 599
TOTAL		545	742 683	742 683
Autres participations			19 000	19 000
Autres titres immobilisés			132 443	132 443
Prêts, autres immobilisations financières			13 785	13 785
TOTAL			165 228	165 228
TOTAL GENERAL		4 878	954 098	954 098

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	27 196	635		27 831
Installations générales agencements aménagements constr.	170 828	21 756		192 584
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	274 524	28 988		303 512
Matériel de transport	73 094	4 799		77 894
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 975	1 295	545	23 725
TOTAL	541 422	56 838	545	597 715
TOTAL GENERAL	568 619	57 473	545	625 546

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	635				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	21 756				
Instal.techniques matériel outillage indus.	28 988				
Matériel de transport	4 799				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 295				
TOTAL	56 838				
TOTAL GENERAL	57 473				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 500	1 560			3 060
Sur autres immobilisations financières		8 440			8 440
Sur comptes clients	3 488		3 488		
TOTAL	4 988	10 000	3 488		11 500
TOTAL GENERAL	4 988	10 000	3 488		11 500
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		10 000	3 488		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	8 440		8 440
Autres immobilisations financières	13 785		13 785
Autres créances clients	355 409	355 409	
Personnel et comptes rattachés	1 319	1 319	
Impôts sur les bénéfices	4 680	4 680	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 097	23 097	
Divers état et autres collectivités publiques	177	177	
Débiteurs divers	33 268	33 268	
Charges constatées d'avance	15 532	15 532	
TOTAL	455 707	433 482	22 225

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	72	72		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	90 181	28 139	62 042	
Fournisseurs et comptes rattachés	174 601	174 601		
Personnel et comptes rattachés	45 889	45 889		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 997	46 997		
Taxe sur la valeur ajoutée	41 447	41 447		
Autres impôts taxes et assimilés	4 696	4 696		
Groupe et associés	29 267	29 267		
Autres dettes	9 446	9 446		
Produits constatés d'avance	172 949	172 949		
TOTAL	615 546	553 504	62 042	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 420			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	29 267			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	43 000			43 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	35 927
Autres créances	32 139
Disponibilités	3 270
Total	71 335

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 268
Dettes fiscales et sociales	56 884
Autres dettes	362
Total	71 587

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 532
Total	15 532
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	172 949
Total	172 949

A2P

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 43 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : FRANCHEVILLE (69340), 1 BIS CHEMIN DU TOREY

504 733 684 RCS LYON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 4 JUIN 2025

« TROISIÈME RESOLUTION »

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 98 874 euros, de la manière suivante :

- *une somme de* **4 300,00 €**
à titre de dividende, soit, par part, une somme d'environ 0,10 €
- *et le surplus, soit* **94 574,00 €**
au compte « Autres réserves »

Total **98 874,00 €**

Le dividende par part s'élèvera ainsi à environ 0,10 €. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

A titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L.136-7 et L.136-8 du Code de la sécurité sociale sous réserve des dispositions de l'article L.131-6 du même Code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale et du prélèvement de solidarité.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées par part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2023	0,10 €	40 %	0,10 €
31 décembre 2022	NEANT	NEANT	NEANT
31 décembre 2021	0,12 €	40 %	0,12 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

Pour extrait certifié conforme

La gérance

Fabrice PONCET

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Fabrice
PONCET (+33630460621)
Date : 04/06/2025 14:06:31
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 759378

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire de la plateforme Connective Nitro, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA conforme aux normes RGS et eIDAS.